



Litige automobile, une personne prétend que j'ai renversé sa moto

Par **david421**, le **04/05/2016** à **21:11**

BonjourrrrrnUn homme m'accuse d'avoir renversé sa moto qui était garée derrière mon véhicule (apparemment lundi 2 mai). Mardi soir, à la débauche, il me laisse un mot sur la voiture (comme quoi j'aurais renversé sa moto), quelques instants plus tard, cette personne apparait et me dit qu'il aurait entendu sa moto tombé, qu'il serait sorti, et qu'il m'aurait vu partir au bout de la rue. Or, je pense que c'est faux ; mon bip de recul n'a pas sonné(alors qu'il fonctionne), je n'ai pas entendu de bruit particulier et je n'ai ressenti aucune secousse. Mon fils assis à l'arrière non plus, une moto qui tombe, on l'entend. Cet homme me réclame 40 euros de réparation sur sa moto de la main à la main (pour apparemment un clignotant et une poignet abimée). Il me menace de porter plainte si je ne paye pas (délit de fuite). Il prétend avoir 2 témoins oculaires mais reste très évasif sur ce qu'ils auraient vu. De plus sa version a changé entre ce qu'il m'a dit et ce qu'il a dit à mon mari et dans la conversation on a bien senti qu'il en avait marre que je me gare dans sa rue (proche de mon lieu de travail) ce qui nous amène à penser qu'il fait cela en représailles... Comment doit-on réagir ?

Par **morobar**, le **05/05/2016** à **08:06**

Bonjour,rnIl faut déposer plainte avant lui pour tentative d'extorsion de fonds.rnA ce niveau, les témoins bidons ont tendance à disparaître (c'est ma longue expérience qui parle en matière de témoins bidons).